

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE  
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité Permanent  
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie) , 1-5 Octobre 2018

Sous-groupe MIKE et ETIS

TERMES DE REFERENCE DU SOUS-GROUPE MIKE ET ETIS DU COMITE PERMANENT

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le Sous-groupe MIKE et ETIS a été créé par le Comité Permanent de la CITES lors de sa 41<sup>ème</sup> session (Genève, février 1999). Lors de sa 49<sup>ème</sup> session (Genève, avril 2003), le mandat du sous-groupe a été élargi pour inclure ETIS.
3. Lors de la 61<sup>ème</sup> session du Comité Permanent (Genève, août 2011), il a été clarifié que les Termes de Référence révisés du Sous-groupe MIKE et ETIS stipulaient que ses réunions seraient ouvertes aux membres des Groupes Technique et Consultatifs d'ETIS et MIKE, aux représentants des Parties, aux représentants des Groupes de spécialistes des éléphants d'Afrique et d'Asie de l'UICN/SSC et à tout autre observateur comme convenu par le Sous-groupe MIKE-ETIS (rapport du SC61 - page 24)

Recommandation

4. Le Secrétariat recommande que:
  - a) La clarification apportée lors du SC61 soit introduite dans les Termes de Référence;
  - b) Le Comité Permanent adopte l'amendement apporté aux Termes de Référence qui se trouve en Annexe du présent document.

Proposition d'amendement aux Termes de Référence du Sous-groupe MIKE et ETIS

Le texte suivant doit être inclus dans les Termes de Référence en tant que section c) sous la rubrique *Mode de fonctionnement*

***Mode de fonctionnement***

Les réunions du Sous-groupe MIKE et ETIS sont ouvertes aux membres des Groupes Techniques et Consultatifs de MIKE et ETIS, aux représentants des Parties, aux représentants des Groupes de Spécialistes des éléphants d'Afrique et d'Asie de l'UICN/SSC et à tout autre observateur tel que convenu par le Sous-groupe MIKE et ETIS.